

ARRÊTÉ N° 2025_104

DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MME MARIE-VICTORINE KONDO AFFECTÉE AU BUREAU DES ACTES NUMÉRIQUES DU SERVICE DES ASSEMBLÉES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE L'IMMOBILIER ET DES ASSEMBLÉES

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2022-142 du 19 avril 2022 relatif à la fusion du secrétariat général (SG) et de la direction des affaires domaniales et juridiques portant création de la direction des affaires juridiques, de l'immobilier et des assemblées (DAJIA) ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2022-184 du 10 mai 2022 donnant délégation de signature à Mme Patricia Lebland ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Délégation est donnée à Mme Marie-Victorine Kondo, affectée au bureau des actes numériques du service des assemblées de la direction des affaires juridiques, de l'immobilier et des assemblées, à l'effet de signer les authentications, les extraits conformes, les certificats, les mentions de la publicité et du caractère exécutoire des actes administratifs du Département.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2022-184 du 10 mai 2022 donnant délégation de signature à Mme Patricia Lebland.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 093-229300082-20250310-2025_104-AR



ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Reçu pour notification
un exemplaire du présent arrêté
le

Marie-Victorine Kondo

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le